



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 18 REJEB 1436 (7 MAI 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

Projets de lois organiques :

- 1. Projet de loi organique n° 32-15** modifiant et complétant la loi organique n° 28-11 relative à la Chambre des conseillers.
- 2. Projet de loi organique n° 33-15** modifiant et complétant la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques.
- 3. Projet de loi organique n° 34-15** modifiant et complétant la loi organique n° 59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales.

Approuvés sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen, préalablement à leur soumission à un prochain conseil des ministres.

Projet de loi :

- **Projet de loi organique n° 96-14** modifiant et complétant la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-15-45** pris pour l'application de la loi n° 86-12 relative aux contrats de partenariat public-privé.

Approuvé sous réserve d'ajouter le représentant du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique à la composition de la commission du partenariat public-privé prévue à l'article 6.

- 2. Projet de décret n° 2-12-484** pris pour l'application de la loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de flore et faune sauvages et au contrôle de leur commerce.

Approuvé.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le président de l'Université Gadi Ayyad de Marrakech,
2. le président de l'Université Chouaib Eddoukali d'El Jadida.